

ARCHIVES
départementales et métropolitaines

INVENTAIRE DES ŒUVRES DU 1% ARTISTIQUE DANS LES COLLÈGES

NOUS
AVONS
BESOIN DE
VOUS !

Horizon debout, Marc PEDOUX, collège Lamarline/Villeurbanne, 1975

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

MÉTROPOLE
GRAND LYON

LE 1% ARTISTIQUE QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le **1% artistique** est un dispositif imaginé dans les années 1930 par Jean Zay, alors ministre de l'Éducation nationale et des Beaux Arts. Il a été officiellement mis en place en 1951.

Ce dispositif oblige les maîtres d'ouvrage publics à consacrer **1% du budget d'une construction** à l'achat ou à la création d'une œuvre réalisée par un artiste vivant.

Entre 1951 et les années 1980, les commandes d'œuvres se multiplient rapidement.

En 2024, une circulaire de la ministre de la Culture rappelle aux Préfets de veiller au respect de cette obligation dans les projets de l'État et des collectivités locales.

Pour en savoir plus sur le 1% artistique :



Chariot, Joseph CIESLA, collège Paul Éluard à Vénissieux, 1972, Arch. dép. métr., 1859W12.

LE PROJET

Les Archives départementales et métropolitaines lancent un grand projet d'inventaire des œuvres du 1% artistique dans **l'ensemble des collèges publics du département du Rhône et de la métropole de Lyon.**

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Sculpture, peinture, mosaïque, architecture originale... Si une œuvre est exposée dans votre collège, vous pouvez nous aider !

Transmettez-nous **vos photographies, souvenirs, informations techniques, dessins, et tout autre support** à l'adresse suivante :

archives@rhone.fr

DANS QUEL BUT RECENSER LES ŒUVRES DANS LES COLLÈGES ?

Vos témoignages et documents contribueront à compléter les informations déjà récoltées par les Archives départementales et métropolitaines. Ce travail permet de :

- **Collecter et valoriser** les sources sur l'histoire de ces œuvres ;
- **Fournir des ressources** aux services techniques et aux équipes pédagogiques des établissements ;
- **Faire découvrir** ce patrimoine méconnu et **sensibiliser à l'art** en tant que langage citoyen.

QUELLE EST LA SUITE DU PROJET ?

À la suite de la collecte, le groupe de travail (constitué d'archivistes et de la conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art) pourra procéder à ces différentes étapes :

- **Analyser les documents** conservés aux Archives départementales et métropolitaines pour retrouver la trace de ces créations artistiques ;
- **Visiter les établissements** pour réaliser un état des lieux et faire un reportage photographique ;
- **Rencontrer** les personnes ayant la mémoire de ces œuvres.

Sans titre, Jean-Paul SIXT, collège Kandelaif à Chazay-d'Azergues, 1975.

Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon

34 rue Général Mouton-Duvernet
69003 Lyon

Tél. : 04 72 35 35 00

Email : archives@rhone.fr

Internet

archives.rhone.fr

 Archives69

 [archives_rhone_metropole](https://www.instagram.com/archives_rhone_metropole)

 [@archives_69](https://www.youtube.com/@archives_69)

LES ARCHIVES POUR TOUS
LA MÉMOIRE ET L'HISTOIRE À CONSULTER,
VISITER ET PARTAGER GRATUITEMENT.